

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**séance du 02 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Languieux

Etaients présents                      Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Laurence LEVEE

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Yves HINAULT, Michaël BAUDET, Jean-Louis SENECHAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Yann HAMON

Absents excusés                      Madame Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Angélique STEUNOU), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Jean-Louis SENECHAU), Françoise GALLOUET (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Béatrice REDON (pouvoir donné à Guillaume HAMON), Marie-Noëlle MORISE (pouvoir donné à Jean BELLEC)

Secrétaire de séance                Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire                Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

**Rapport n° 2024-29**                      **AVENANT CONVENTION CORRIDA**

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves HINAULT, Conseiller Délégué aux Activités Sportives, aux Equipements sportifs et aux Etablissements Recevant du Public

**1. Contexte**

Par délibération du 10 mai 2022, la Ville de Languieux a signé une convention de partenariat avec le Comité d'Organisation de la Corrida permettant de préciser les devoirs et obligations sur les points suivants :

- Modalités financières
- Logistique
- Dispositif promotionnel et communication
- Moyens humains et matériels

Le Comité d'organisation de la Corrida a sollicité la Ville au cours du mois de mars 2024 concernant la mise à disposition de médecins du centre de santé, du fait d'une défection des médecins opérants traditionnellement sur l'opération.

## 2. Enjeux

La demande porte sur la mise à disposition de médecins sur les créneaux suivants :

- Le vendredi 14/06 de 19h à 22h30
- Le Samedi 15/06 de 15h à 22h30

Pour ces 10h de mise à disposition, le coût pour la Ville est de 700 €, sur la base d'un paiement en heures supplémentaires, y compris la part patronale. Ce montant serait défalqué du montant de la subvention accordée au comité d'organisation de la Corrida pour l'année 2024 (14 300 € votés) : cette participation serait donc financièrement neutre pour la Ville.

Par ailleurs, ce montage n'aura pas d'incidences sur le service offert à la patientèle langueusienne puisqu'il s'agit d'heures supplémentaires.

## 3. Proposition

Il est donc proposé un avenant à la convention (article 3.II – Médical et antidopage) pour la seule année 2024 afin de répondre à cette demande urgente du comité d'organisation.

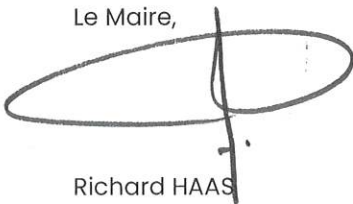
Ainsi, **je vous propose** :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant présenté ci-avant et tous documents relatifs à cette délibération.

**Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (contre de Mickaël Baudet).**

Pour extrait conforme,  
Langueux, le 5 avril 2024

Le Maire,



Richard HAAS



Le Secrétaire de séance,



Malorie MEHEUST



# Convention Corrida de Langueux

## Avenant N°1

### Préambule

Par délibération en date du 10 mai 2022, la Ville de Langueux a signé une convention de partenariat avec le Comité d'Organisation de la Corrida permettant de préciser les devoirs et obligations de chacun.

Le Comité d'organisation de la Corrida a sollicité la Ville au cours du mois de mars 2024 concernant la mise à disposition de médecins du centre de santé, du fait d'une défection des médecins opérants traditionnellement sur l'opération.

Le présent avenant décrit les conditions financières de cette mise à disposition pour l'organisation de l'édition 2024 de la Corrida de Langueux.

### Article 1 : Modifications apportées à la Convention

L'article 3.11.2 *Médical et Antidopage-Obligations de la Ville* est modifié de la manière suivante : Pour l'organisation de l'édition 2024, la Ville de Langueux met à disposition du Comité d'organisation de la Corrida un médecin du centre de santé municipal sur les créneaux suivants :

- Le vendredi 14/06 de 19h à 22h30
- Le Samedi 15/06 de 15h à 22h30

L'article 3.1 Modalités financières est modifié de la manière suivante: Le comité d'organisation de la Corrida assure le défraiement des médecins du centre de santé municipal mis à disposition par la Ville sur la base d'un montant de 700€ pour l'édition 2024. Ce montant sera défalqué du montant de la subvention accordée par délibération du conseil municipal en date du 20 février 2024 (14 300€).

Un montant de 13 600€ sera donc versé en avril 2024 au comité d'organisation de la Corrida par la ville de Langueux.

## **Article 2 : Autres modifications**

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Langueux,

Le 3 avril 2024

**Pour la Corrida de Langueux**

**Pour la Ville de Langueux**

Michel AUBAUT  
Co-Président

Richard HAAS  
Maire

Clement BAJON  
Co-Président